Le referendum du « Vooruitz »

Gand, 16 mai. — La puissante organisation socialiste *le Vooruitz* a organisé un referendum pour ou contre la grève immédiate.

La grève *immédiate* a été rejetée par les *quatre cinquièmes des votants*. Les chefs du parti socialiste gantois communiqueront lundi, à l'assemblée générale des membres du parti ouvrier, le résultat du vote.

On se demande si, à la suite de ce vote la grève des *dockwerkers* ne sera pas terminée.

Attentats à la dynamite

Mons, 16 mai. — Les attentats à la dynamite recommencent à terroriser les populations. Cette nuit, dans la seule commune du Pâturages, deux méfaits de ce genre ont été perpétrés. Un troisième qui avait été préparé n'a pas eu lieu pour des causes encore inconnues. *Vers deux heures du matin une formidable* détonation mettait cette localité en émoi. Une cartouche de dynamite, placée sous la porte de la maison du porion Albert Brochez, venait de la faire voler en éclats. La porte de la maison d'en face était également brisée et des débris de carreaux cassés aux maisons voisines jonchaient la rue.

Les personnes attirées par ce grave méfait *constatèrent quelques instants après la présence* sur le seuil d'une porte voisine, de sept cartouches de forcite. On sait que cette substance tient le milieu comme force explosive entre la poudre comprimée et la dynamite. Les mèches avaient été préparées, mais les coupables ont probablement été dérangés dans leurs apprêts. Dans un autre quartier de Pâturages, une seconde cartouche de dynamite a éclaté *la même nuit près de l'habitation* d'un ouvrier resté au travail, mais les dégâts sont insignifiants.

Charleroi, 16 mai. — Une cartouche de dynamite a fait explosion chez un fermier de Fayt. La maison en a été tout ébranlée, les chassis ont été brisés et les vitres pulvérisées, mais personne n'a été blessé, bien qu'une servante ait été entièrement recouverte d'éclats de verre dans son lit.

La situation

Bruxelles, 16 mai. — Aucune amélioration dans la situation générale. La grève qui baisse à Liège prend au contraire de l'extension dans le Borinage et le Centre.

La Fédération liégeoise du parti ouvrier fait un appel désespéré à la grève générale. On affiche la proclamation suivante dans tout le bassin :

GRÈVE GÉNÉRALE

« Compagnons,

« Notre lutte pour la conquête du suffrage universel est admirable, héroïque. Aujourd'hui, la grève se maintient ferme dans le Borinage, le Centre et le bassin de Charleroi. Elle a éclaté parmi les ouvriers des usines métallurgiques de Bruxelles. *Elle s'est produite parmi les dockers de* Gand et parmi les ouvriers des filatures.

« Soyons, nous aussi, frères de la mine du chantier, fermes et énergiques, restons unis et marchons avec la même ardeur qu'au début de cette grande bataille, entreprise contre les révoltants procédés des dirigeants.

» Compagnons ! Maintenons notre serment du 10 août. Ni trêve, ni repos, avant d'avoir conquis le suffrage universel. Soyons solidaires des frères des autres parties du pays qui luttent pour la cause commune. Pas de défaillance. Tous pour un un pour tous ! Tel doit être le cri de ralliement des travailleurs liégeois. Vive la grève ! En avant pour le suffrage universel !

Le Comité fédéral,

Les Chevaliers du travail

Bruxelles, 16 mai. — Lundi prochain, le conseil général des Chevaliers du travail se réunira pour délibérer sur la situation qui aura peut-être quelques reprises partielles, mais la généralité est disposée à continuer le chômage.

Voyage présidentiel

M. le Président de la République quittera Paris aujourd'hui dimanche à midi pour accomplir dans le midi de la France le voyage dont nous avons donné l'itinéraire.

Grâce à l'obligeance de M. le général Brugère, un de nos rédacteurs a reçu l'autorisation de monter dans le train présidentiel et pourra ainsi nous télégraphier heure par heure les incidents de ce voyage qui promet d'être un véritable triomphe pour M. Carnot.

Chronique locale

ROUBAIX

Les Errements du Bureau de bienfaisance

Notre bureau de bienfaisance, dans la commission duquel siègent pourtant quelques républicains, laisse la distribution des secours à la discrétion absolue et exclusive d'une sœur Joseph !

Cette sœur Joseph, loin de pratiquer à l'égard des malheureux la douceur évangélique que l'on prétend être l'apanage de son caractère religieux, est au contraire acariâtre au delà des limites atteintes chez certaines cloîtrées.

Un conseiller municipal, M. Achille Lepers, se plaignait récemment en séance de la façon malhonnête, grossière même, hautaine presque toujours, dont les pauvres sont accueillis par elle.

Nous ne nous expliquons pas comment d'honorables administrateurs acceptent la responsabilité qui résulte pour eux de la tolérance dont ils font preuve en présence des agissements de la sœur Joseph.

Nous trouvons arbitraire pour les malheureux d'être à la merci des caprices de cette dame ! — Il est déjà assez pénible pour les pauvres de n'avoir pas même une salle d'attente et de devoir passer de longues heures, parqués dans la rue Pellart, exposés à la malsaine curiosité du public, sans les réduire encore à devoir faire des bassesses à une sœur ; s'ils veulent faire partie des préférés pour qui la distribution est plus large.

Et pourquoi aussi préposer une sœur à la répartition des secours ? — Nous ne réclamons pas le renvoi de la sœur Joseph, quoique cette mesure serait un véritable soulagement pour les assistés, mais nous estimons que son rôle devrait se limiter à être la servante des pauvres et non la maîtresse de leur sort. Cela serait plus en rapport avec l'humilité de sa profession.

Si la sœur Joseph était tenue à la stricte distribution des secours arrêtés par le bureau, les pauvres auraient au moins une garantie d'être traités avec impartialité.

Les malheureux réclament pour la fonction de répartiteur, un civil. Ils estiment avec raison que l'exposé de leurs misères et de leurs droits leur serait moins pénible à faire que dans la situation actuelle.

Nous ne pouvons que leur donner raison dans le cas qui nous occupe, la sœur Joseph étant — nous avons cent témoignages pour l'attester — absolument indigne, en raison de son éducation, de servir les pauvres.

Cette sœur ferait bien de se rappeler l'exemple *du Christ lavant lui-même les pieds aux* malheureux, et le souvenir de cette action devrait lui inspirer plus de douceur dans l'accomplissement de sa mission.

N'y *aurait-il pas moyen, pour assurer* convenablement le service, de le faire entrer dans les attributions du secrétaire du bureau ; il nous semble que cela convient absolument *à son rôle : d'entendre le récit des* misères, de contrôler les droits et de faire une répartition équitable des subsides.

La comptabilité du secrétaire lui laisse de *nombreux loisirs, nous le savons.* Si on le compensait par une augmentation de traitement du surcroît de travail qu'entraînerait pour lui la répartition des secours, on pourrait aisément éviter *les nombreuses réclamations* des assistés.

Demander à ce secrétaire une présence au bureau, de neuf à douze heures et de deux à *six heures, ce ne serait pas trop il nous semble*; cela permettrait pourtant d'assurer un bon fonctionnement au service des secours.

Si on ne s'arrête pas à cette mesure, les *mêmes errements continueront indéfiniment* et les malheureux n'ont à espérer aucun adoucissement.

Il ne nous semble pas malheureusement que l'administration du bureau se soit préoccupée d'apporter une modification quelconque à l'état actuel des choses, car elle vient de choisir comme secrétaire une personne occupant déjà deux emplois municipaux en dehors de sa propre profession, ce titulaire occupera donc en tout *quatre emplois*. Si ce n'est pas là du cumul, nous n'y entendons rien.

Il est bien désolant pour les pauvres que l'on ne se soucie pas davantage d'améliorer une institution qui laisse tant à désirer, chez nous, par suite de la tolérance inexplicable de ses administrateurs.

Jehan de Barbieux.

Au nom de la loi

On a vu plus haut, dans la *Situation ouvrière à Roubaix* que les ouvriers de l'usine Parent-Lemaire travaillaient treize heures par jour.

Nous nous demandons comment pareille illégalité puisse être commise au vu et au su des autorités compétentes.

M. le maire de Roubaix a le devoir de faire *respecter la loi, mais s'il ne le fait point,* M. le commissaire central ne doit pas oublier qu'il est avant tout fonctionnaire de la République et qu'il doit réprimer toutes les *infractions au code.*

Au nom de la loi, nous demandons que le travail supérieur soit interdit.

CAISSE D'EPARGNE

On nous fait remarquer que la Caisse d'Epargne n'étant pas un service municipal, mais bien une institution indépendante, la charge d'un immeuble lui incombe en propre.

Ce n'est donc pas à la ville à lui fournir un local. Ce n'est pas non plus ce que nous avons voulu affirmer ; nous avons seulement constaté que les uns après les autres, tous les services qui encombraient jadis la mairie vont s'établir en différents endroits.

Il en est ainsi pour le musée et la bibliothèque qui sont partis à l'école des Arts industriels, pour les cours de langues passés à l'école de filles de la place Notre-Dame, etc.

Nous avons voulu à cette occasion rappeler incidemment que la propriété Pierre Catteau achetée par la Ville *un demi-million* n'a pas jusqu'ici dans tous ces déplacements reçu d'affectation définitive et utile ; cet état de choses justifie singulièrement les critiques que nous avons émises ici même contre cette acquisition que nous considérions comme un acte de gaspillage et de complaisance municipale.

LA LIBERTÉ DE LA RUE

Notre article sur l'intolérance municipale *aura eu deux résultats* que nous sommes heureux d'enregistrer.

D'abord il a fait revenir l'administration sur une mesure qui ne s'expliquait pas ; celle *de l'interdiction du cortège organisé par* la coopérative la *Paix* à l'occasion de son festival.

Ensuite il nous a permis de convaincre le *Journal de Roubaix* que dans l'affaire de l'interdiction des processions, comme dans une infinité d'autres cas, ce sont ses amis cléricaux qu'il faut accuser d'intolérance et non *les amis de l'Avenir, comme il l'avait avancé.*

Le silence du *Journal de Roubaix* nous prouve que son directeur s'est rendu à la justice de nos affirmations.

Pas de gaz. — Hier soir à 9 heures moins le quart, la rue de la Gare, la place et la Grand'Rue étaient plongées dans une obscurité profonde ; pas un réverbère n'était allumé. Chacun s'épuisait en conjectures sur les causes des ténèbres dans lesquelles la ville était laissée.

Des loustics insinuaient déjà que le fait *s'expliquait par le remords subitement éprouvé* par la compagnie faisant payer aux roubaisiens le gaz à 28 centimes quand les tourquennois leurs voisins ne le paient que 21 centimes.

Enfin, vers 9 heures, on put allumer la ville qui reprit son aspect habituel.

Affaire de mœurs. — Samedi après-midi une plainte a été déposée contre un individu père de famille, qui a commis des actes obscènes devant sa petite fille âgée de sept ans.

Une enquête est ouverte.

Un suicide impasse d'Ingouville. — Un suicide qui a vivement impressionné le quartier Sainte-Elisabeth a été constaté hier après-midi impasse d'Ingouville.

Un sieur Louis Bulteau, âgé de 56 ans, bedeau à l'église Sainte-Elisabeth, s'est pendu dans son grenier à l'aide d'une corde.

Depuis longtemps déjà, Bulteau manifestait des signes d'aliénation mentale et il y a quelque temps il avait été interné à l'asile d'Armentières.

Vers midi, il se trouvait encore à l'église et rien ne faisait prévoir sa triste détermination. A une heure et demie il envoya sa femme à Sainte-Elisabeth en lui disant qu'il allait la rejoindre.

A deux heures et demie, ne le voyant pas *revenir elle rentra chez elle et découvrit* le cadavre de son mari.

Un accident rue de Lannoy. — Hier après midi vers cinq heures, plusieurs gamins jouaient près de la campagne Cordonnier, rue de Lannoy, lorsque l'un d'eux nommé Théophile Dumoulin, âgé de 10 ans, grimpa sur un arbre mais arrivé à mi-hauteur il perdit *l'équilibre et tomba sur le sol.*

Dans sa chute, il s'est fracturé le poignet droit.

Il a été admis d'urgence à l'hôpital.

Les mariages de la Pentecôte. — En raison du grand nombre de mariages du lundi de la Pentecôte, l'officier de l'état-civil se tiendra à la disposition des intéressés de neuf heures à 11 heures 1/2 du matin.

Conférence Guesde et Delory. — Ainsi *que nous l'avons annoncé une conférence a* eu lieu hier soir au théâtre Deschamps, par les citoyens Jules Guesde et Delory, sur les événements de Fourmies.

Peu de monde dans la salle Deschamps, beaucoup moins qu'à la dernière réunion du parti ouvrier, la veille du premier mai. Il y avait peut-être 800 personnes.

A 8 h. 50, la séance est ouverte.

Le bureau est ainsi constitué : Président, Henri Carrette ; assesseurs, Achille Lepers et Bouchez.

Le citoyen Carrette demande de faire le plus grand silence et de ne pas interrompre les orateurs. Il donne la parole au citoyen Delory.

Celui-ci commence par faire une attaque à fond de train sur la presse tant républicaine *que réactionnaire, qui, dit-il, a changé tout* à fait de tactique depuis les événements de Fourmies.

Après le récit des événements de Fourmies, il dit que le gouvernement a dû faire un pacte avec les réactionnaires, etc.

Il défend ensuite le méprisable déserteur Culine.

Il en revient toujours à la presse bourgeoise *qu'il accuse d'écrire des infamies contre les* chefs du parti ouvrier.

Il constate que les élus du parti ouvrier ont fait leur devoir en demandant des secours pour les victimes de Fourmies.

Il dit que le Conseil municipal n'a pas osé refuser un crédit de 1,000 francs.

Il fait ensuite longuement le procès de la bourgeoisie dans les termes que nous avons *donnés maintes et maintes fois pendant* les conférences en faveur du 1er mai et parle enfin sur l'organisation des Chambres syndicales.

Il dit que le parti ouvrier lillois a pris sur lui d'envoyer un délégué à Fourmies pour continuer l'œuvre de Culine.

Il termine enfin sa longue et ennuyeuse harangue et donne heureusement la parole au citoyen Jules Guesde.

Celui-ci est accueilli par les applaudissements.

Il débute en disant que ce qu'on a enterré à Fourmies ce ne sont pas des cadavres humains mais la bourgeoisie elle-même.

Ah ! les fusils n'ont pas fait de bruit mais ils ont fait beaucoup de besogne et la guerre que les bourgeois veulent interdire ce sont eux qui la font.

Mais soyez tranquilles, nos morts sont vivants ; ce qui est mort et bien mort c'est la classe bourgeoise et le gouvernement de Constans.

Il aborde ensuite le vote de la Chambre sur les événements de Fourmies. Il flétrit les 374 députés qui ont voté l'ordre du jour de confiance et se sont ensuite rendus complices de Constans et d'Isaac.

Un citoyen demande à Jules Guesde de revenir à la situation ouvrière actuelle. Ce dernier répond en disant que les événements de Fourmies se rattachent à cette situation et l'aborde aussitôt.

Il revient au rôle de l'armée dans les événements de Fourmies et cite le soldat qui a refusé de tirer parce qu'étant de Fourmies, sa mère pouvait se trouver dans la foule, puis le 84e qui a également refusé, et cela est prouvé, c'est pour cela que la Chambre a refusé l'enquête, parce qu'elle a eu peur de reconnaître la vérité.

Il termine en recommandant aux ouvriers de se grouper.

Le président demande ensuite si personne ne demande la parole ; on crie : Boucher. Celui-ci s'avance à la tribune. Il reprend à peu près dans le même sens le discours que l'on connaît, c'est-à-dire le procès des bourgeois, la suppression des armées permanentes et *autres balançoires.*

Il termine en disant que les ouvriers devraient faire eux-mêmes un journal quotidien.

Delory présente un ordre du jour pour protester contre l'arrestation de Culine.

Cet ordre du jour est adopté.

Le citoyen Carrette prévient qu'avant de lever la séance, des quêteurs se trouveront à *porte pour les victimes de Fourmies.*

Le citoyen Jules Guesde reprend la parole pour défendre énergiquement Culine, vice-président du conseil des prud'hommes.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Combat de coqs. — Une belle partie de coqs pour 50 francs, les paires de plaisir à 10 francs aura lieu demain lundi, chez M. Ju*les Calonne, contre la société l'Hirondelle.* On y battra six paires.

Les arrestations de vendredi. — Elles sont au nombre de huit et toutes pour vagabondage. Ont été écroués au dépôt de sûreté, les nommés Henri Lefebvre, Nicolas Strassel, Jean Strassel, Léopold Vanleynsèle, Gabriel Robert, Camille Schietecatte, François Gressier et Charles Motte.

Menus faits. — Pour avoir abandonné sa voiture attelée de deux chevaux, le sieur Joseph Decottignies, marchand de charbon, a été l'objet d'une contravention.

Une saisie au Minck. — Hier matin il a été saisi au Minck 25 kilos de poisson reconnu impropre à l'alimentation.

Eternel Printemps

Hier, quand la beauté voyait pâlir ses charmes.
Elle se désolait aujourd'hui plus de larmes.
Le superfin savon **Le Langage des Fleurs**
Protège sa jeunesse et ses fraîches couleurs.

Savonnerie des Nations. Paris.

En vente chez les principaux merciers en gros.

Incendie rue Magenta. — Vendredi soir, chez M. Quivy, rue Magenta, 18, s'est produit un commencement d'incendie qui d'ailleurs a été rapidement éteint par les voisins.

Les dégâts sont insignifiants.

Menus faits. — Vendredi après-midi vers cinq heures et demie, le sieur Alfred Delerue, âgé de 27 ans, demeurant rue d'Italie, s'est soudainement affaissé à l'estaminet Vandekerkhove, rue de l'Alouette ; on s'est empressé autour de lui, et on a constaté qu'il était tombé du haut-mal. Après avoir reçu les soins d'un médecin, il a été transporté à l'hôpital.

Semper Victor

« A vaincre sans péril on triomphe sans gloire ».
Les vrais triomphateurs sur ce point sont égaux,
Et Vaissier, en restant vainqueur de ses rivaux,
Donne à ses fins savons des princes du Congo
Une place d'honneur dans l'immortelle histoire.

Un Lillois à l'inventeur du Congo.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 mai.

(Suite.)

Clocher de la Croix-Rouge

Dans la séance du 19 décembre dernier, M. Salembien, rapporteur de la commission des finances, déposa un rapport sur la demande de construction d'un clocher, avec nouvelle façade pour l'église de la Croix-Rouge. Sur le montant de la dépense évaluée à 61,920 francs, le curé de la paroisse offrait une somme de 12,000 francs. La commission estimant cette subvention par trop insignifiante conclusit, par l'organe de son rapporteur, que la Ville ne pourrait entreprendre la construction du clocher, qu'autant que la subvention offerte par le curé serait portée à 25,000 francs, laissant ainsi à la Ville une dépense de 35,000 francs en chiffres ronds. Les conclusions de ce rapport furent adoptées par le conseil *municipal.*

A la suite de cette délibération, M. le curé de la Croix-Rouge adressa à la municipalité une longue lettre dont il fut donné lecture dans la séance du 26 février. Le conseil renvoya à nouveau l'étude de la question à sa commission des finances, et dans la séance de vendredi soir, M. Salembien a présenté un second rapport. La commission a jugé que les *arguments* contenus dans la lettre de M. le curé de la Croix-Rouge n'étaient pas de nature à modifier la décision prise antérieurement, et en conséquence elle conclut à la confirmation pure et simple de la délibération du 19 décembre dernier. Le conseil adopte les conclusions du rapport.

Usine à gaz

Le 14 mars dernier, il a été procédé par M. Lefrancois, adjoint, assisté de MM. Louis Dumortier et Honoré Dhalluin, à la réception définitive de fournitures de fontes à l'usine à gaz. M. le maire propose l'homologation du *procès-verbal de réception. Le conseil adopte* et autorise l'administration à payer au fournisseur le solde du montant de sa fourniture 666 fr. 79.

M. Barrois, directeur de l'usine municipale à gaz, a transmis à l'administration divers projets de marchés à passer pour fourniture d'articles divers, nécessaires à l'établissement : cornues réfractaires, caoutchouc, fer en barres, *etc.* Les projets de marchés ont été l'objet d'un examen de la commission du gaz qui les a approuvés. Le conseil autorise le maire à conclure les dits marchés.

Condition publique

M. le maire présente des projets de soumission pour fourniture d'un bureau à dos-d'âne à 6 pupitres et d'un réservoir en tôle pour la nouvelle condition publique. La dépense s'élèverait à 941 fr. 74. A ce propos, M. le maire renouvelle l'assertion produite dans la dernière séance, à savoir, que pour certaines installations jugées nécessaires les travaux n'étaient pas entrepris avant que les projets adoptés par la commission de surveillance aient été présentés à la ratification du conseil municipal.

M. Glorieux. — *On pourrait ajouter,* M. le maire, qu'aux membres de la commission de surveillance s'étaient adjoints MM. Salembier, Quey et M. Dehaene lui-même.

M. le maire invite M. Glorieux à ne pas abuser des moments du conseil.

M. Glorieux répond qu'il a bien le droit de formuler une observation.

Pétition des facteurs

Les facteurs de Tourcoing ont pris l'initiative d'une pétition à adresser à l'administration générale des Postes et télégraphes en vue d'obtenir le repos complet du dimanche après-*midi par la suppression de la distribution des* correspondances. Les pétitionnaires ont recueilli, à l'appui de leur demande, bon nombre de signatures parmi les gros négociants de la ville.

M. le maire propose de renvoyer l'examen de la pétition à la commission spéciale des Postes et Télégraphes, qui fera connaître son avis.

M. Dupont-Chopart demande si le conseil est compétent pour se prononcer sur semblable question.

M. le Maire répond qu'à son avis, l'assemblée communale a toujours le droit d'émettre un avis au point de vue local sur une demande de ce genre.

M. Salembien et plusieurs conseillers disent que le Conseil pourrait se prononcer séance tenante et émettre un avis favorable.

M. Quey préférerait le renvoi à la commission, car il a des observations à présenter.

M. Salembien. — Formulez-les de suite.

M. Quey dit qu'il pourrait y avoir inconvénient à ne pas procéder le dimanche après-midi au dépouillement des courriers, qui, renvoyé au lendemain, détermineraient un retard dans la distribution du lundi matin. En outre, si on renvoyait au lendemain matin le dépouillement des courriers du dimanche après-midi, les personnes qui ont des boîtes à la poste ne pourraient pas prendre livraison de leur correspondance.

M. le Maire dit que tout en émettant un avis favorable on pourrait y poser cette condition expresse que le service du dimanche — en ce qui concerne le dépouillement des courriers serait fait le lundi matin même.

M. Tack. — Il me semble qu'on devrait bien présenter des observations dans un sens plus général.

En dehors du *gros commerce*, il peut y avoir dans notre ville de 65,000 habitants 10,000 personnes qui attendent des lettres avec impatience, d'un fils, d'un frère, d'un parent etc. Il me paraît impossible qu'on ne tienne pas compte de ces considérations.

Le Conseil consulté émet un avis favorable à la pétition des facteurs sous certaines réserves indiquées au cours de la discussion.

Enfants assistés

Sur le rapport du maire, le Conseil vote un crédit de 3881 fr. destiné à désintéresser le département dans les dépenses d'entretien pour les enfants assistés.

Legs à St-Christophe

Le Conseil, sur le rapport du maire, émet un avis favorable à l'acceptation par la fabrique de l'église St-Christophe d'un legs de 140 fr. de rente par M. et Mlle Cottignies, en vue d'une fondation de messes.

Sacristie monumentale

Au nom des Commissions réunies des Finances et des Grands Travaux, M. Quey dépose le rapport sur les nouvelles propositions de M. le doyen de Saint-Christophe concernant la construction d'une sacristie monumentale et le ravalement de l'église.

On connaît la question dont nous avons eu à différentes reprises l'occasion d'entretenir nos lecteurs. On sait que le Conseil avait tout d'abord repoussé toute subvention de la ville en ce qui concerne l'édification d'une sacristie monumentale.

Depuis lors, le doyen de St-Christophe formula de nouvelles propositions où il disait avoir trouvé une personne généreuse qui ferait les frais des sommes nécessaires à la construction de la sacristie projetée et d'une partie du ravalement de l'église.

La ville n'aurait à sa charge que les deux tiers dans la dépense du ravalement évaluée à 40,000 fr. soit donc 26,666 fr. 66.

La discussion du rapport présenté sur cette question a été renvoyée à la prochaine séance.

Fixation des logements insalubres

Le conseil renvoie à la prochaine séance la nomination de deux membres de la commission des logements insalubres en remplacement de MM. Montagne et Faveur.

Fixation des limites de l'agglomération

M. le maire expose dans un rapport les modifications apportées au rayon de l'agglomération, qui est une conséquence naturelle des opérations du dénombrement de la population.

Il propose au Conseil de statuer dans sa *prochaine réunion.*

M. Delvaivre dit que cette question a une importance sérieuse, que certains propriétaires lèvent vite et sur leurs terrains des constructions sur les limites de l'agglomération et créent des rues de quatre mètres absolument insalubres.

M. le maire répond que les règlements sont les mêmes aussi bien pour l'agglomération que pour les parties non encore agglomérées.

M. Meure-Six. — Alors ! comment se fait-il que l'on construise des rues de quatre mètres ?

M. le Maire. — L'administration n'en a pas connaissance.

M. Tack. — Rien ne devrait se faire sans que le directeur du service de la voirie en soit informé et, conséquemment l'administration.

M. le maire. — Je ne puis que dire à nouveau que le règlement est formel et qu'il est également applicable à tout le territoire de la commune.

Oh ! les règlements ! les règlements ! disent plusieurs conseillers.

M. Dupont-Chopart. — Enfin, ça se passe bien ?

M. Jubaru demande la parole.

M. le maire. — Ah ! M. Jubaru, on a manifesté le désir que les séances ne soient pas prolongées au delà de 8 heures.

M. Sasselange intercédant : Je crois que M. Jubaru n'a qu'un mot à dire relativement à la question en discussion.

M. Jubaru prononce quelques mots qui n'arrivent pas distinctement jusqu'à nous. Nous croyons cependant comprendre qu'il a informé le directeur de la voirie d'un fait dont l'administration n'a pas eu connaissance, déclare le Maire.

La séance est levée à 8 h. 1/4.

La prochaine et dernière réunion pour la session a été fixée au vendredi 22 courant à 6 heures.

Chûte terrible dans une usine

Un grave accident s'est produit hier matin dans l'intérieur de l'établissement de MM. Tiberghien frères, rue de Paris. Un ouvrier menuisier, au service de M. Delahousse, entrepreneur rue des Cailiers, M. Charles Claerhout, âgé de 31 ans, né à Arlebecke, demeurant à Mouscron, travaillait sur un échafaudage établi dans une salle où l'on monte actuellement une nouvelle machine.

L'ouvrier, en voulant détacher un palan qui en soutenait un plus fort placé au dessous se tenait sans doute sur la pointe des pieds. Tout-à-coup, il perdit l'équilibre et tomba dans le vide. Projeté d'abord sur le volant ; il tomba de là dans le bâti de la machine où il resta sans connaissance.

Le moindre mouvement qu'aurait fait le malheureux ouvrier, s'il n'avait pas été ainsi *étourdi du coup, aurait sans doute eu pour* résultat de le faire tomber dans les sous-sols.

M. Tiberghien et un compagnon du blessé se portèrent à son secours. M. le docteur Fichaux fut mandé et vint prodiguer ses premiers soins à la victime de cet accident, qui porte une fracture à la hanche et des plaies contuses au cou et au côté droit.

Le blessé a été transporté et admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Il occupe le lit n° 22 de la salle St-Vincent. Son état est assez grave. M. Charles Claerhout est marié et père de deux enfants âgés de un et deux ans.

Réunion de Commission. — La Commission des finances se réunira le mardi 19 courant, à 6 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, cabinet du maire.

Ordre du jour : Cimetière du Blanc-Seau de la Croix-Rouge.

Demande de subvention par la fanfare du Petit-Château.

Fédération des sociétés colombophiles — Demande de subvention.

Comptes des dépenses imprévues.

Demande de Mme Izard-Caron. Maison rue de Paris.

Balayage des rues.

Amputation d'une main. — Le 11 courant, vers 6 heures du matin, une jeune ouvrière, soigneuse dans l'établissement de MM. Masurel frères, à Francs, a eu le pouce de la main droite enlevé dans un engrenage de son métier. Cette jeune fille, Maria Vannet, âgée de 17 ans, demeurant rue du *Bois*, 89, a subi depuis son accident l'amputation de la main qui avait été mutilée.

Pour la vingt-septième fois ! — La police a arrêté hier, rue du Bocquet, le sieur Auguste Delvoye, âgé de 60 ans, sans profession, demeurant rue du Niot, qui se livrait à la mendicité.

Auguste Delvoye est une vieille connaissance de la police correctionnelle, en effet, il n'a pas subi moins de 26 condamnations pour mendicité et vagabondage.

Concert de la Place Thiers. — L'harmonie Tourquennoise exécutera sur la place Thiers, le dimanche 17 mai 1891, à cinq heures du soir, les morceaux ci-après :

1. Allegro militaire, Baudonck — 2. Victor Emmanuel, ouverture, Kling — 3. Air varié pour basse (soliste M. Leclercq) Christophe — 4. Les Contes d'Hoffmann, fantaisie, Offenbach — 5. Diamant, polka pour piston (soliste M. Opsomer) Reynaud — 6. Grande fantaisie sur Faust, Gounod.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

LE DRAME DU BLANC-SEAU

Emile Beck a été transféré hier à 1 h. 1/2 de l'après-midi, à Lille, par la gendarmerie de Tourcoing. On se serait dispensé de lui mettre les menottes si les règlements n'étaient absolument formels à cet égard. Le malheureux est toujours profondément abattu et, à son départ, M. Cotard, commissaire de police, lui a recommandé d'avoir du courage.

Un de nos confrères disait hier que Beck, après avoir cherché à détourner l'accusation du meurtre qui pesait sur lui s'était enfin décidé à entrer dans la voie des aveux, et avait reconnu avoir frappé sa femme d'un « immense » coup de poing.

La vérité est que le meurtrier, qui l'est devenu au moins involontairement, n'a jamais cherché à dissimuler quoique ce soit, et il a *raconté la scène qui s'était passée* à M. Dupont Chopart, de même qu'il a renouvelé ses déclarations à M. Cotard, commissaire de police, sans chercher à atténuer son cas.

Les obsèques de la victime

Par suite de considérations de famille, l'inhumation de Mme Laure Cocheteux, femme Beck, qui devaient avoir lieu au Blanc-Seau, sur le désir exprimé par le mari se fera au cimetière de Tourcoing. La levée du corps aura lieu demain à 3 h. 1/2 à l'Hôtel-Dieu.

WATTRELOS

A propos de l'incident de frontière

Contrairement aux assertions du *Journal de Roubaix*, nous pouvons affirmer que la cavalcade des gendarmes belges à Wattrelos a fait beaucoup de bruit non seulement dans la commune mais aussi en haut lieu. La gendarmerie française par ordre supérieur a dû faire une enquête minutieuse à ce sujet.

Vu le zèle excessif déployé par le Procureur de Gand, lors de l'arrestation d'un fraudeur français à Herseaux, nous ne pouvons garder le silence sur la violation de territoire par les gendarmes de Mouscron.

La tolérance est nécessaire et même indispensable sur la frontière, mais nous estimons qu'elle doit être réciproque.

Trop de sans-gêne

Nous apprenons que la société de gymnastique la *Patriote* que nous supposions autorisée depuis au moins trois mois vient seulement de recevoir l'autorisation par ampliation des mains de M. Renard, commissaire de police.

On nous affirme que la mairie est en possession de l'arrêté préfectoral autorisant cette société depuis le 3 ou 4 février dernier et qu'elle avait ordre de le remettre aux intéressés.

Pourquoi ne s'est-elle pas conformée aux *instructions* de la préfecture ?

Pourquoi lorsque plusieurs gymnastes se sont présentés à la mairie pour réclamer la pièce en question, leur a-t-il été répondu qu'on ne pouvait pas la donner ?

Les électeurs de Wattrelos trouveront facilement la solution de ces deux questions et ils en feront leur profit.

Ajoutons que dans plusieurs circonstances, M. le Préfet a pu apprécier l'indélicatesse de notre belle administration municipale, aussi nous le prions respectueusement de vouloir bien à l'avenir se passer de son intermédiaire.

BONNE CHANCE

La société chorale établie chez Mme veuve Briffaut se rend lundi 18 mai, au concours de Denain. Cette jeune phalange formée depuis 2 ans à peine, a fait de rapides progrès. Nous espérons que le succès lundi viendra dignement couronner ses efforts.

De tout cœur nous lui souhaitons bonne chance.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en séance extraordinaire, jeudi prochain à 5 heures *du soir. — Ordre du jour : Propositions* et communications diverses ; Demandes de réservistes ; Suppléments de crédits pour l'exercice 1890 ; Comptes et budgets, etc.

Entre voisines. — Avant-hier après-midi, après une violente discussion et un échange de gros mots, un crépage de chignons en règle a eu lieu au hameau de la Martelotte, entre deux voisines, les nommées Leman et Delespaul.

Ah ! mais, c'est que la chose allait tourner au tragique — toutes deux s'étaient déjà armées d'un tisonnier — lorsque se montra le *képi du garde-champêtre ; il n'en fallut pas* davantage pour mettre fin à la lutte.

Chacune des deux irascibles femmes a été l'objet d'un rapport.

Un vol à la Martinoire. — Dans la nuit de vendredi à samedi des malfaiteurs se sont introduits chez M. C..., au hameau de la Martinoire, et ont volé des effets d'habillement et *différents objets de ménage.*

C'est à l'aide d'un passe-partout que les voleurs sont parvenus à entrer dans l'habitation de M. C....

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Coups et blessures. — Un nommé Verriest est activement recherché par la gendarmerie. *Verriest est inculpé d'avoir roué de coups* un malheureux cabaretier de Mœn (Belgique), qui aurait refusé de lui servir une consommation.

Espérons qu'il ne tardera pas à être arrêté.

Deux vols Grande-Rue. — Vendredi soir vers dix heures, des inconnus se sont introduits dans le jardin de M. Lecroart, Grande-Rue, en escaladant un mur haut de deux mètres.

Ils ont enlevé des chemises, des chaussettes, en un mot, tout le linge lavé qui se trouvait sur les cordes.

La nuit précédente, un vol identique a été commis chez M. Jean Depraete, voisin de M. Lecroart.

La Grande Rue étant beaucoup fréquentée la nuit, on a tout lieu de croire que ce sont eux qui ont commis ces deux vols.

CROIX

Adjudication. — Une adjudication pour l'entretien des édifices communaux et du mobilier des classes, y compris les fournitures, pendant les années 1891-92-93, aura lieu à la Mairie, jeudi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Le montant annuel de cette fourniture est évalué à deux mille francs.

WASQUEHAL

Réunion de la commission des travaux. — La commission des travaux se réunira aujourd'hui *à onze heures du matin*, à la mairie, pour étudier le projet d'établissement d'un bureau de poste et télégraphe.

MOUVEAUX

Conseil municipal. — Dans sa séance du 14 de ce mois, le conseil municipal de Mouveaux a décidé les questions suivantes :

1° A approuvé le compte administratif du maire de l'exercice 1890.

A approuvé le compte-rendu par le bureau de bienfaisance, de l'exercice 1890.

A donné son avis sur le budget additionnel du Bureau de Bienfaisance, pour 1891, en demandant une modification.

A donné son avis sur le budget primitif du bureau de bienfaisance pour 1892, en demandant une modification.

A procédé à la formation du budget additionnel de la commune de 1891.

Toufflers. — *Carrousel.* — Le carrousel annuel attelé, aura lieu demain lundi, au bénéfice des pauvres.

1er prix, 120 fr. ; 2e, 90 fr. ; 3e, 70 fr. ; 4e, 50 ; 5e, 40 fr. ; 6e, 30 fr. ; 7e, 20 fr. Surprise, 35 fr.

KERMESSES DU 17 MAI

Faubourg de Valenciennes, Ronchin, Canteleu, Ennevelin, Chéreng, Croix, Flers, Mouchin, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André (extra-muros), Wattignies.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Un pick-pocket. — Le 9 novembre de l'année dernière, M. Louis Delcroix, 68 ans, propriétaire, demeurant à Roubaix, rue des Lignes, se trouvait dans la salle des Pas-Perdus de la gare de Lille et s'apprêtait à prendre le train, lorsqu'il se sentit tout à coup bousculé par plusieurs individus.

Quelques instants après, voulant regarder l'heure, il s'aperçut qu'on lui avait soustrait adroitement sa montre et sa chaîne en or, le tout d'une valeur de 900 francs.

Une enquête fut ouverte et, après bien des recherches on découvrit l'auteur du vol, un nommé Antoine Lecrenier, pick pocket de profession.

Comme ce dernier est expulsé de France, et qu'il a subi de nombreuses condamnations en Belgique pour vol, le tribunal lui a octroyé deux ans de prison.

MAITRE COURANT.

De l'aveu de tout le corps médical, la **Quinine de Pelletier** est le roi des médicaments ; introduite dans de petites capsules rondes, portant comme garantie de pureté le nom de **Pelletier**, elle n'a pas d'amertume et agit beaucoup plus vite que les pilules et cachets. Elle possède une action sûre et rapide contre les maux de tête, les migraines, les névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, les douleurs *rhumatismales*, la goutte, et soutient les forces des personnes fatiguées par le travail, les voyages, les veillées ; une capsule fait plus d'effet qu'un grand verre de vin de quinquina.

La pâleur du visage, la décoloration des paupières, des lèvres et des gencives, l'appétit diminué ou capricieux, la surexcitation nerveuse si fréquente chez les dames et les jeunes filles, ont pour cause l'appauvrissement du sang en phosphates et en fer. La médication ferrugineuse redonne au teint sa *fraîcheur, au sang sa coloration,* à l'organisme sa vitalité ; voilà pourquoi les médecins prescrivent le **Phosphate de fer soluble de Leras**, dont la limpidité séduit et dont l'action bienfaisante apparaît dès les premiers jours.